



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS



# Réunion avec les élus

## 9 novembre 2018

Salle Dubarry à Gimont



# 1- Plan régional de santé environnement Occitanie



# Plan régional de santé-environnement (PRSE) Occitanie

- Plan arrêté par M. le Préfet de région et Mme la DG-ARS :
- Plan 2017-2021 disposant de 4 axes :

Axe 1 - Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens

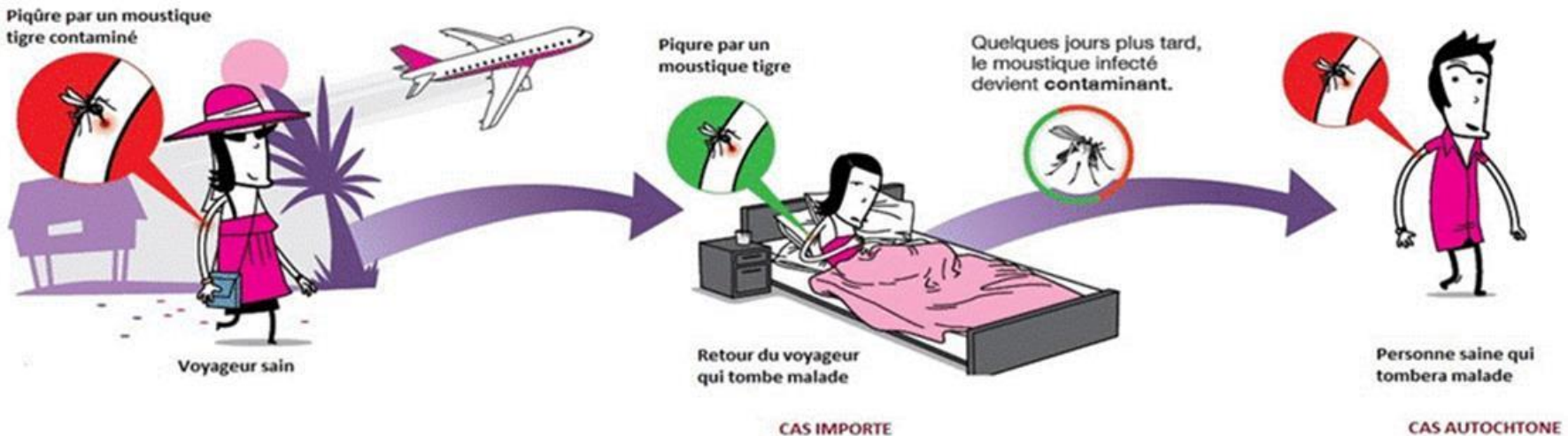
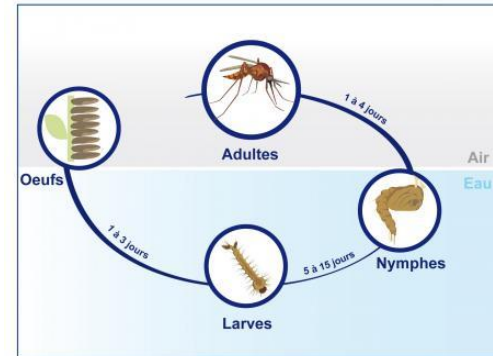
Axe 2 - Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

Axe 3 - Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs

Axe 4 - Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos

- Une des actions vise à informer, sensibiliser ou former les collectivités territoriales pour qu'elles intègrent la santé environnementale dans leurs projets locaux (urbanisme, habitat, eau, déchets, déplacements etc.)
- Appels à projet santé-environnement en 2018 :
  - CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Gers)
  - Communauté des communes de la Bastide de Lomagne

# 2- Lutte antivectorielle – lutte contre le moustique tigre *Aedes albopictus*



Transmission de maladies vectorielles : chikungunya, dengue, zika...

# Plan national anti-dissémination chikungunya/dengue/zika décliné par arrêté préfectoral du 07/06/2018

- But du plan :
  - Eviter les transmissions autochtones d'arbovirose
  - Ralentir l'installation moustique tigre et diminuer la densité d'adultes piqueurs
- Le plan définit modalités de :
  - Surveillances entomologique et épidémiologique,
  - Mesures renforcées de lutte anti-vectorielle
  - Information des collectivités, professionnels de santé et du public.
- Mis en œuvre du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre sur toutes les communes du département : surveillance renforcée

# Rôle des collectivités

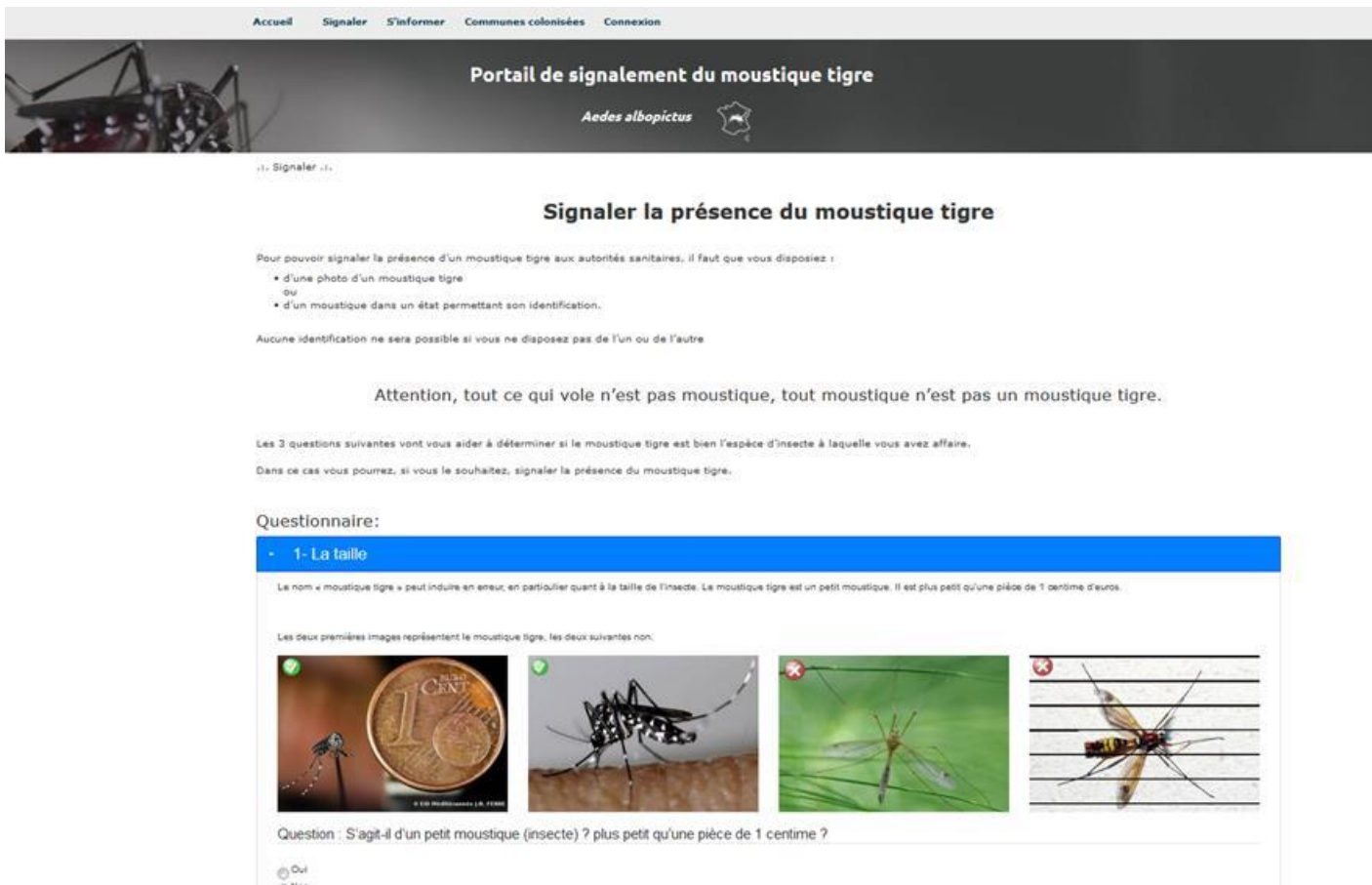
- Diffuser l'information et communiquer sur les mesures antilarvaires



- Faciliter les interventions de l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) en cas de traitement chimique adulticide autour des malades (domicile, lieu professionnel, autres lieux fréquentés)
- S'appuyer sur le CPIE (centre permanent d'initiative pour l'environnement) pour des actions de communication

# Portail du signalement moustique

- Portail internet de signalement du moustique tigre accessible aux particuliers : <http://www.signalement-moustique.fr>



Accueil Signaler S'informer Communes colonisées Connexion

Portail de signalement du moustique tigre

*Aedes albopictus*

Signaler

### Signaler la présence du moustique tigre

Pour pouvoir signaler la présence d'un moustique tigre aux autorités sanitaires, il faut que vous disposiez :

- d'une photo d'un moustique tigre
- ou
- d'un moustique dans un état permettant son identification.

Aucune identification ne sera possible si vous ne disposez pas de l'un ou de l'autre

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, tout moustique n'est pas un moustique tigre.

Les 3 questions suivantes vont vous aider à déterminer si le moustique tigre est bien l'espèce d'insecte à laquelle vous avez affaire.


Dans ce cas vous pourrez, si vous le souhaitez, signaler la présence du moustique tigre.

Questionnaire:

1- La taille

Le nom « moustique tigre » peut induire en erreur, en particulier quant à la taille de l'insecte. Le moustique tigre est un petit moustique. Il est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro.

Les deux premières images représentent le moustique tigre, les deux suivantes non.

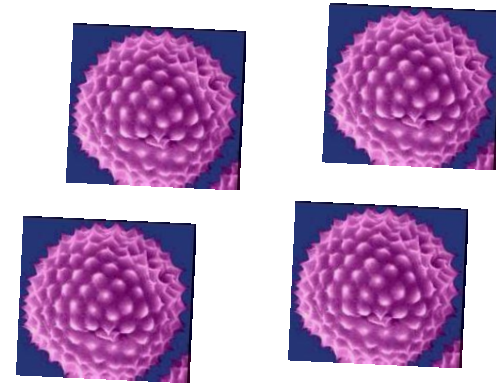


Question : S'agit-il d'un petit moustique (insecte) ? plus petit qu'une pièce de 1 centime ?

Oui  
Non



# 3 – Lutte contre l'ambroisie





# Caractéristiques écologiques

L'ambrosie : plante très **peu exigeante** mais qui **n'aime pas la concurrence**

- Colonise tous les milieux perturbés à faible compétition, terrains nus fréquemment remaniés: Grèves de rivière, parcelles cultivées, bords de route, zones anthropisées
- Dispersion de l'espèce : Par les cours d'eau, les activités humaines

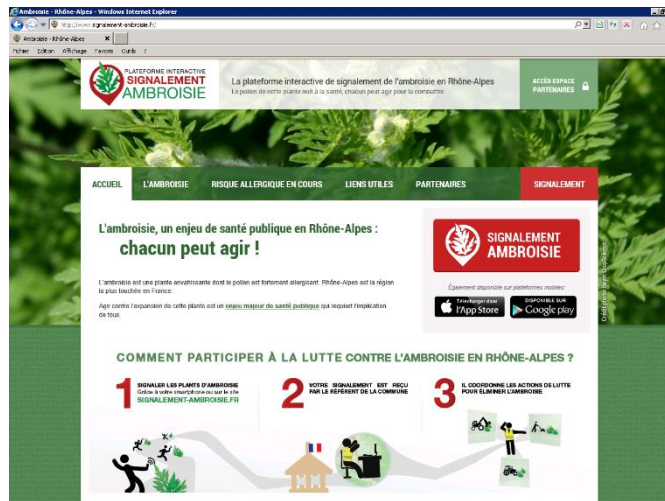


# Rôle des collectivités

- En 2019 : constitution d'un comité départemental de lutte et d'un plan départemental de lutte défini par arrêté préfectoral
- Désignation d'un référent ambrosie dans chaque collectivités (bénévole, élu, agent communal...) :
  - formations proposées par le CPIE au repérage et à la lutte
  - gestion de nouveaux signalements
  - surveillance des sites connus
  - communiquer, informer
  - faire remonter l'information au Relais Départemental (CPIE) qui fait l'interface avec les partenaires et administre la base de signalement

# Tout le monde peut contribuer à la lutte en signalant

**Signalement Ambroisie : une plate-forme dédiée :**  
[www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr) et une gamme de canaux



[www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr)



Application mobile



contact@signalement-ambroisie.fr



0 972 376 888

## 4- Le Frelon asiatique



Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*



# Ecologie et rôle des collectivités

- Biosphère distincte de l'homme (nids généralement > 15m sol)
- Menace principalement la filière apicole
- Attaque l'homme que si le nid se sent en danger
  - Nombreuses piqûres pouvant être graves
- Liste d'entreprises habilitées disponible en préfecture
- Le coût de la destruction est à la charge du propriétaire, locataire ou de la collectivité
- Pas de méthode de lutte miracle : techniques de piégeages des reines
- Travail régional par la FRGDS (fédération régionale des groupements de défense sanitaire)



Merci de votre attention